

## DÉCISION DU MAIRE

### DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

#### TARIFS PUBLICS ANNEE CIVILE 2017



Philippe BRIAND, Député-Maire de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération municipale du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, donnant délégation au Maire dans certains domaines de l'administration communale, et notamment pour fixer les tarifs publics (alinéa 2),

Considérant qu'il y a lieu de fixer les droits et tarifs publics de certains services à compter du 1er janvier 2017,

Sur proposition de la commission municipale des Finances réunie le 8 décembre 2016 et après avis des commissions municipales compétentes,

### DECIDE

#### ARTICLE PREMIER :

Les droits et tarifs des différents services publics valables pour l'année civile 2017 sont fixés comme suit :

#### MOYENS LOGISTIQUES

- ◆ Reprographie - cf annexe 1

#### ENSEIGNEMENT – SPORTS – JEUNESSE

- ◆ Piscine municipale - cf annexe 2
- ◆ Gymnases – stades – tennis - cf annexe 3
- ◆ Centre de Loisirs du Moulin Neuf et Unité Loisirs Découverte - cf annexe 4
- ◆ Restauration scolaire – accueil périscolaire - cf annexe 5

#### INFRASTRUCTURES – CIMETIERES COMMUNAUX

- ◆ Droits de place, de voirie et de stationnement - cf annexe 6
- ◆ Cimetières municipaux - cf annexe 7

Hôtel de ville

## RELATIONS PUBLIQUES

- ♦ Salles municipales - cf annexe 8

## VIE CULTURELLE

- ♦ Pavillon d'expositions Charles X – Manoir de la Tour  
Castelet de marionnettes – Pavillon de la création - cf annexe 9
- ♦ Bibliothèque municipale - cf annexe 10

### ARTICLE DEUXIEME :

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel-de-Ville.

### ARTICLE TROISIEME :

Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire pour contrôle de la légalité.

Fait à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le seize décembre deux mille seize.

Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,



Philippe BRIAND  
Député d'Indre et Loire.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS.

### ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

19 DEC. 2016

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

19 DEC. 2016

EXECUTOIRE LE

19 DEC. 2016

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité,  
Le caractère exécutoire de l'acte.



Philippe BRIAND.

## ANNEXE 8

### RELATIONS PUBLIQUES Salles municipales



#### Références :

- ♦ Délibération du 21 janvier 1969 fixant les modalités de location de la salle des fêtes municipale,
- ♦ Délibération du 10 octobre 1977, visée le 30 novembre 1977, fixant le règlement et les tarifs de location des salles municipales,
- ♦ Délibération du 25 février 1980, visée le 22 avril 1980 créant une régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la location des salles municipales,
- ♦ Délibération du 16 décembre 1992, portant création d'une catégorie tarifaire pour la salle Seully, créant un forfait de nettoyage pour les salles municipales, et créant un tarif spécifique pour la location de la salle Rabelais le soir du 31 décembre,
- ♦ Délibération du 7 novembre 1994, exécutoire le 2 décembre 1994 sous le n° 24365, décidant la création de deux catégories tarifaires pour les salles Rabelais et Grandgousier (un tarif pour l'organisation d'un vin d'honneur et d'un lunch, ou la location d'une salle pour une demi-journée et un tarif pour la location d'une salle pour une journée complète),
- ♦ Délibération du 14 décembre 1998, exécutoire le 17 décembre 1998 créant une catégorie tarifaire pour les entreprises et autres organismes à but lucratif,
- ♦ Délibération du 17 décembre 2001, exécutoire le 26 décembre 2001 décidant la création d'une catégorie tarifaire pour les salles mises à disposition dans les locaux du Centre de Loisirs « Le Moulin Neuf » à Mettray,
- ♦ Délibération du 15 septembre 2003, exécutoire le 1<sup>er</sup> octobre 2003 décidant la création d'un tarif pour la location des salles situées dans le centre de vie de quartier boulevard Charles De Gaulle,
- ♦ Délibération du 15 décembre 2003, exécutoire le 17 décembre 2003 décidant la création d'une catégorie tarifaire pour la location des salles situées dans le manoir de la Tour et modifiant les catégories tarifaires pour les autres salles municipales,
- ♦ Délibération du 13 décembre 2004, exécutoire le 14 décembre 2004 créant une nouvelle catégorie tarifaire pour la location des salles les 24 décembre et 1<sup>er</sup> janvier,
- ♦ Délibération du 14 novembre 2005, exécutoire le 30 novembre 2005 décidant la création de diverses catégories tarifaires pour la location de salles aux associations,
- ♦ Délibération du 16 octobre 2006, exécutoire le 24 octobre 2006, créant des catégories tarifaires pour la location des salles du Centre Social,
- ♦ Délibération du 2 juillet 2007, exécutoire le 10 juillet 2007, décidant la création de catégories tarifaires pour la location de l'Escale,
- ♦ Délibération du 30 juin 2008, exécutoire le 4 juillet 2008 décidant la création de catégories tarifaires pour la location de l'Escale.
- ♦ Délibération du 29 juin 2009, exécutoire le 1<sup>er</sup> juillet 2009, créant une catégorie tarifaire pour le week-end pour les salles Rabelais et Grandgousier,
- ♦ Délibération du 13 décembre 2010, exécutoire le 14 décembre 2010, portant création de nouvelles catégories tarifaires,
- ♦ Délibération du 13 décembre 2010, exécutoire le 14 décembre 2010, assujettissant la location des salles à la TVA
- ♦ Délibération du 4 février 2013, exécutoire le 7 février 2013, modifiant les tarifs des salles municipales
- ♦ Délibération du 14 décembre 2015, exécutoire le 15 décembre 2015, créant un tarif horaire pour la location des salles municipales et ajoutant la mention « domiciliés à Saint-Cyr » pour l'Escale
- ♦ Délibération du 12 septembre 2016, exécutoire le 19 septembre 2016, créant une catégorie tarifaire pour les producteurs de spectacle et entrepreneurs de tournées et supprimant la catégorie entreprises louant l'Escale plus de quatre fois au cours d'une année ainsi que le demi-tarif pour une deuxième utilisation d'une association de St-Cyr.

#### Tarifs (TTC) applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

voir tableaux joints.

#### Modalités d'encaissement : régie.

**TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES  
ANNEE 2017 PUBLIC**

Salles Utilisateurs	Rabelais (1) (2)		Grandgousier (1) (2)		Mettray (4)		Devinière (3) - Seully (3)	
	St Cyr	extérieurs	St Cyr	extérieurs	St Cyr	extérieurs	St Cyr	extérieurs
<b>Associations ou organismes à but non lucratif</b>								
* Tarif Horaire (2h max)		25€/h		25€/h				25€/h
1/2 journée	G	175	G	125			G	100
Journée	G	420	G	300			G	210
Week-end	G	640	G	450				
<b>Organismes à but lucratif</b>								
* Tarif Horaire (2h max)	35€/h	50€/h	35€/h	50€/h			35€/h	50€/h
1/2 journée	180	265	130	190			100	135
Week-end	665	970	460	675				
<b>Particuliers</b>								
1/2 journée	140	205	100	150			70	105
Week-end	490	750	355	525		235		355

60 €

350 €
100 €
50 €

- (1) Location cuisine :
  - (2) Tarif double les 24, 25, 31 décembre et 1er janvier
  - (3) Vins d'honneur et repas absolument exclus
  - Pour certaines salles municipales, le locataire (association, particulier ou société, ...) aura la possibilité de disposer de :
    - matériel audio-visuel moyennant le dépôt d'un chèque de caution pour le rachat du matériel en cas de détérioration
    - Pour le matériel municipal prêté pour 24 h ou 1 week-end :
      - chèque caution pour le rachat du matériel en cas de détérioration
      - appels abusifs de l'astreinte
      - facturation de remise en état minimum et cout réel si frais plus importants
  - (4) Tarif unique pour week-end complet hors vacances scolaires
- Gratuité pour les réunions politiques, syndicales et les associations à but caritatif
- \* tarif horaire valable pour les salles du manoir de la Tour et de l'ancienne mairie, appliqué du lundi au vendredi pour une durée d'utilisation maximale de 2h consécutives entre 8h et 17h.
- Catégories tarifaires applicables aux associations loi 1901 dont le siège social est à Saint-Cyr-sur-Loire :
- \* Réservation de salles permettant des repas (salles Rabelais, Grandgousier, La Tour, Noël Marchand, Mettray) du lundi au jeudi ou petites salles de réunion toute la semaine : gratuité
  - \* Réservation de salles permettant des repas (salles Rabelais, Grandgousier, La Tour, Noël Marchand, Mettray) du vendredi au dimanche :
    - Premier et deuxième prêts : gratuité
    - Troisième prêt : tarif appliqué aux associations extérieures pour 1 journée
- vaisselle non fournie**

**TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES  
ANNEE 2017 N. MARCHAND - Manoir de la Tour**

Utilisateurs	Salles		Parc de la Tour					
	Noël MARCHAND		domiciliés à St Cyr			extérieurs		
<b>* Associations ou organismes à but non lucratif</b>								
			Salle 80m2	Salle 50m2	Deux Salles	Salle 80m2	Salle 50m2	Deux Salles
1/2 journée	G	175	G			175	110	240
Journée	G	345	G			345	210	480
Week-end			G			635	375	890
*** Tarif horaire (2h max)						25 €/heure		50€/h
<b>Organismes à but lucratif</b>								
1/2 journée ou assemblée générale	150	230	150	110	230	230	160	340
Journée	300	450	300	180	450	450	310	675
Week-end			540	320	785	820	480	1220
*** tarif horaire (2h max)			35€/h		70 €/h	50 €/h	50 €/h	100 €/h
<b>** Fêtes et réception de Particuliers</b>								
1/2 journée	120	175	120	85	180	175	130	265
Week-end	330	450	460	310	630	680	410	945

(1) Location cuisine :

60 €

(2) Tarif double les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1er janvier

(3) Caution obligatoire : 350 €

\* Facturation de remise en état minimum et coût réel si frais plus importants pour matériel mis à disposition (tables, chaises et matériel de restauration) :

50 €/h

\* appels abusifs de l'astreinte :

100 €

Catégories tarifaires applicables aux associations loi 1901 dont le siège social est à Saint-Cyr-sur-Loire :

\* Réservation de salles permettant des repas (salles Rabelais, Grandgousier, La Tour, Noël Marchand, Mettray) du lundi au jeudi et des salles de réunion : gratuité

\* Réservation de salles permettant des repas (salles Rabelais, Grandgousier, La Tour, Noël Marchand, Mettray) du vendredi au dimanche :

- Premier et deuxième prêts : gratuité

troisième location : tarif appliqué aux associations extérieures pour 1 journée

\*\* pas de locations en semaine au manoir de la Tour pour les particuliers.

\*\*\* tarif horaire valable pour les salles du manoir de la Tour et de l'ancienne mairie, appliqué du lundi au vendredi pour une durée d'utilisation maximale de 2 heures consécutives entre 8h et 17h.

*Vaisselle non fournie*

**TARIFS DE LOCATION DE L'ESCALE  
ANNEE 2017**

Salle Utilisateurs	ESCALE					
	domiciliés à St Cyr			extérieurs		
<b>Catégorie I : Organismes à but non lucratif</b>						
	Salle 400 m <sup>2</sup>	Salle 118 m <sup>2</sup>	Salle 53,50 m <sup>2</sup>	Salle 400 m <sup>2</sup>	Salle 118 m <sup>2</sup>	Salle 53,50 m <sup>2</sup>
Un jour hors week-end	535,00	235,00	165,00	1 605,00	300,00	235,00
Deux jours hors week-end	760,00	300,00	165,00	2 270,00	460,00	235,00
Un jour week-end	610,00	235,00	165,00	1 835,00	300,00	235,00
Deux jours week-end	885,00	300,00	165,00	2 665,00	460,00	235,00
<b>Catégorie II : Entreprises</b>						
Un jour hors week-end	2 175,00	280,00	280,00	2 890,00	435,00	365,00
Deux jours hors week-end	2 890,00	435,00	280,00	3 615,00	570,00	365,00
Un jour week-end	2 890,00	365,00	280,00	3 615,00	510,00	365,00
Deux jours week-end	3 615,00	510,00	280,00	4 340,00	645,00	365,00
<b>Catégorie III : Producteurs de spectacle et entrepreneurs de tournées</b>						
Un jour hors week-end	1 605,00	300,00	235,00	1 605,00	300,00	235,00
Deux jours hors week-end	2 270,00	460,00	235,00	2 270,00	460,00	235,00
Un jour week-end	1 835,00	300,00	235,00	1 835,00	300,00	235,00
Deux jours week-end	2 665,00	460,00	235,00	2 665,00	460,00	235,00

Les tarifs ci-dessus incluent la prestation d'entretien

Le vendredi soir est inclus dans le week-end

Prestations spécifiques

* location de l'office / cuisine	75 €
* location du bar	40 €
* assistance régie (prix à l'heure)	40 €
* caution :	600 €
* facturation de remise en état minimum et coût réel si frais plus importants pour matériel mis à disposition (tables, chaises et matériels divers) :	50 € / h

Vaisselle et produits d'entretien non fournis

Locations pour les organismes de catégorie I

domiciliés à St Cyr

- \* premier prêt : gratuit (hors prestations spécifiques)
- \* à partir du deuxième prêt : plein tarif